

RÉDACTION

38, Avenue de Pérolles Fribourg (Suisse)

Téléphone 13 et 9

Ne pas adresser à la Rédaction ce qui concerne le bureau des abonnements ou le bureau des annonces.

Bureau des abonnements de La Liberté
38, Avenue de Pérolles Fribourg

PRIX DES ABONNEMENTS :

1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse Franc. 2.50 6.— 9.— 18.—
Étranger Fr. suis. 4.50 10.— 19.— 38.—

Compte de chèques postaux 11a 54
On peut s'abonner dans les bureaux de poste

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicités

Société Anonyme Suisse de Publicité

Rue de Romont, 2

Fribourg

Téléphone 1.35

PRIX DES ANNONCES :

Canton de Fribourg 8 ct. 1/2	Le millimètre
Suisse 10	de hauteur
Étranger 12	sur une
Réclame 25	colonne

Les avis mortuaires doivent aussi être adressés à Publicitas.
Toute annonce doit porter l'adresse complète de la personne qui l'envoie.

Nouvelles du jour

L'opinion britannique à l'égard des Soviétiques. L'apprentissage de politique coloniale.

Il semble que l'opinion anglaise commence de nouveau à voir clair dans le jeu des Soviétiques et qu'elle s'indigne du maintien des relations russo-britanniques.

Une partie importante de la presse mène notamment depuis quelque temps une campagne implacable contre les Soviétiques. On a ainsi pu lire, dans la *National Review*, de Londres, une vive protestation dont on appréciera la justesse. Le directeur de cette revue, M. Maxse, a écrit : « Tous les membres de la Société des nations sont tombés d'accord pour dénoncer le honteux et abominable trafic d'esclavage qui se poursuit dans la République africaine de Libéria, avec la complicité de son gouvernement. Mais n'y a-t-il pas en Europe un pays de plus de 2 millions d'habitants, un pays de 138 millions d'êtres humains, qui subit le pire des esclavages ? La tyrannie qui sévit dans la République soviétique de Russie est la plus affreuse que le monde ait connue sur pareille superficie terrestre. Cependant, personne en Europe ne bouge, ni ne proteste... »

A la Chambre des lords et aux Communes, on a également traité de cette question. Lord Newton a ainsi fait remarquer : « Je suis stupéfait de constater que le Labour Party et les Trade-Unions, qui se posent en champions des travailleurs opprimés, n'aient pas été les premiers à s'élever contre pareil état de choses. »

On sait que, aux Communes, un député conservateur, le commandant Bellairs, a fait à M. Macdonald une très simple proposition : « Chargez, a-t-il dit, le représentant de l'Angleterre en Finlande d'ouvrir une enquête sur le genre de travail qui permet à la Russie de nous inonder de ses exportations de bois. »

Le gouvernement travailliste n'a rien répondu. Plus exactement, M. Macdonald s'est empressé de se décharger des soucis d'une enquête éventuelle. « Si vous avez quelques précisions à cet égard, a-t-il déclaré, soumettez-les à l'administration des douanes, que cela regarde... »

Or, des précisions, le *Times* ne cesse d'en donner depuis plusieurs mois. Ce journal a publié, notamment, ces derniers temps, le témoignage d'un capitaine de la marine marchande britannique, de retour d'Arkhangelsk. Voici cette déposition : « J'ai vu 40,000 bagnards affectés au chargement des bateaux. Ils travaillaient douze heures par jour par équipes de 200 hommes. Tous étaient dans un état d'extrême misère : aucun ne pouvait dire pourquoi il était là. Tous convenaient que c'était sous peine des pires châtiments qu'ils y restaient. Le cœur de mes marins saignait en voyant ces malheureux se nourrir d'un hareng pourri ou d'un morceau de pain baveux, et la haine montait en nous de penser qu'il pouvait y avoir des gens en Europe pour tirer profit d'une si abjecte misère. Oui, c'est là un commerce odieux, honteux, répugnant, qui devrait être balayé de la surface du monde, comme la traite des esclaves a été jadis abolie. »

Ce témoignage et tant d'autres qui l'ont précédé devraient faire réfléchir tous ceux qui sont l'objet des sollicitations commerciales des Soviétiques. L'évocation des misères qu'endurent les malheureux qui sont soumis au travail forcé devrait arrêter net ceux, trop nombreux, que tente l'auraie de marchandises offertes à vil prix.

Le ministre travailliste avait cru qu'une entente avec les Soviétiques contribuerait, pour une part, à vaincre les difficultés économiques avec lesquelles il se trouvait aux prises. Il a négligé délibérément les expériences précédentes. Il n'a pas pris garde au danger que représentait le fait d'être en relations d'affaires avec les Soviétiques ; le régime bolchéviste ne se cache pourtant pas d'employer les crédits qu'il a trouvés à l'étranger à perfectionner ses moyens d'action en vue de détruire l'ensemble du système économique du monde civilisé.

Aujourd'hui, les Anglais paraissent revenir à l'état d'esprit qui était le leur en 1927, à la veille de l'opération si utile qui a commencé par les perquisitions faites à l'organisation commerciale soviétique de Londres, l'« Arcos », pour se terminer par l'abandon des relations diplomatiques avec la Russie.

On peut même dire que les Anglais, aujourd'hui, vont plus loin : les directeurs de la Chambre de commerce de Manchester ont déclaré, dans un récent rapport, que la lutte contre la concurrence déloyale des Soviétiques dépassait les possibilités politiques et économiques d'un seul pays. Aussi souhaitent-ils un échange de vues sur cette situation entre le gouvernement britannique et les autres gouvernements. Va-t-on opposer finalement une résistance concertée au dumping soviétique ?

Sir Henry Bobbs, ancien haut-commissaire de l'Irak, a donné au *Daily Telegraph* un très curieux article sur l'art de gouverner les colonies.

Sir Bobbs a d'abord rappelé brièvement les ennuis que la Grande-Bretagne avait aux Indes, dans l'Irak, en Palestine, en Égypte, « où chaque fois que les électeurs en ont eu l'occasion, ils ont nommé des représentants hostiles à l'Angleterre », à Ceylan, et même en Afrique, où « les rapports entre noirs et blancs sont plus tendus qu'autrefois ».

« Seuls, Singapour et les États malais ne récriminent pas. » Petite consolation, quand partout ailleurs on remarque fissures et grincements.

Comment expliquer cette réaction ? Quelques-uns en rejettent la responsabilité sur feu le président Wilson, dont on a appliqué prématurément la doctrine imprudente de la « libre-détermination ».

Mais sir Henry Bobbs voit à cette explication une objection qui nous paraît moins forte qu'à lui : les colonies des autres pays, selon lui, ne présentent pas les mêmes symptômes que les colonies anglaises, « sauf peut-être les îles Philippines, où les Américains rencontrent tant de difficultés qu'ils songent à les abandonner ». Il nous paraît que les causes de soucis ne manquent à aucun des pays qui ont des colonies ou des territoires sous mandat.

Ce n'est pas à cela, d'ailleurs, que l'ancien haut-commissaire de l'Irak veut en venir. Partant de cette constatation que « la plupart des Anglais sont imbus de l'idée que les Français ne savent pas administrer leurs colonies aussi bien qu'eux », sir Henry Bobbs a voulu prouver le contraire. Il a brossé un bref tableau de l'empire colonial français, tableau assez riant et d'un optimisme qui semble quelque peu exagéré.

Sir Bobbs a notamment écrit : « Ce qui frappe le plus l'observateur étranger, c'est que la civilisation et la pensée françaises semblent pénétrer les colonies françaises plus profondément que la culture anglo-saxonne les colonies britanniques et américaines, et que, tous ces peuples sont, en général, fiers de leurs attaches avec la France. »

Si, d'autre part, on compare la presse des colonies françaises à celle de l'Inde, de l'Irak, de la Palestine ou de l'Égypte, on remarque, dans la première, des critiques, qui sont certes promptes et même violentes, mais cette presse n'a pas « les éclats de haine et ne se livre pas aux attaques venimeuses » qui sont une habitude chez la seconde.

Pourquoi ce contraste ? Il s'agirait précisément pour les Anglais de rechercher l'origine de leurs fautes ou de leurs erreurs, et cela en étudiant les méthodes des autres nations.

Pour sir Bobbs, l'échec « partiel » anglais serait dû soit à un défaut du caractère britannique (les Anglo-Saxons ne savent pas, disent quelques-uns, provoquer l'amitié des peuples orientaux), soit à une mauvaise administration. Et il a conclu : « Il serait urgent de désigner une commission compétente qui irait étudier sur place, dans quelques colonies françaises, et peut-être soudanaises, les systèmes administratifs et fiscaux, la situation faite à la presse et l'attitude prise par les Européens vis-à-vis du pouvoir indigène. »

« Nous verrions alors que nous avons beaucoup à apprendre, et nous comprendrions peut-être ce qu'il nous faut éviter. »

L'Angleterre à l'école de la France, en matière de colonies ! Que vont dire les Anglais ?

Réflexions sur le bilan de Genève

Maintenant que quelques jours nous séparent des débats de Genève, et que nous avons pu en constater l'écho à l'étranger, il nous est plus facile d'en tirer quelques conclusions, soit sur l'œuvre même de la Société des nations, soit sur certaines situations qu'ils ont fait apparaître.

La nouveauté des dernières assises de Genève a été qu'on a vu siéger non plus seulement le Conseil de la Société des nations, comme d'ordinaire au mois de janvier, mais aussi la Commission d'étude pour l'Union européenne, issue de l'initiative de M. Briand. Pendant quelques jours, on a même vu chevaucher l'une sur l'autre ces deux assemblées, parce qu'on avait mal calculé le temps qu'il faudrait à la Commission d'étude pour remplir son programme. C'est une erreur qu'il conviendra d'éviter à l'avenir, soit pour empêcher que de la confusion ne se produise entre les travaux des deux assemblées, soit pour ne pas abuser des forces de ceux des délégués qui assistent à l'une et à l'autre. Ce sera surtout nécessaire en septembre, si l'on doit voir siéger dans ce mois la Commission d'étude, le Conseil et l'assemblée générale de la Société des nations.

Le projet d'Union européenne

Ce qui s'est passé au sein de la Commission d'étude pour l'Union européenne a confirmé les observations et les prévisions auxquelles avait donné lieu le projet de M. Briand tendant à « fédérer » ceux des États européens qui font partie de la Société des nations.

Quand fut lancé ce vaste projet, et qu'on alla jusqu'à parler de son sujet des États unis d'Europe, différentes objections s'exprimèrent, et certaines craintes ou suspicions se manifestèrent.

On remarqua d'abord que M. Briand ne semblait pas donner au mot fédération le sens qu'on lui donne d'ordinaire. Un « lien fédéral » entre plusieurs États comporte une « confédération » entre eux, à la manière suisse, américaine ou allemande, de telle manière que chacun des États confédérés abandonne une partie de ses prérogatives au pouvoir central, ou fédéral. Or, dans la Fédération européenne, chaque État devait conserver son entière souveraineté. Dès lors, on ne comprenait plus en quoi consisterait le « lien fédéral » que M. Briand voulait établir entre eux. D'ailleurs, il apparaissait à beaucoup de gens qu'il était prématuré de vouloir fonder les États unis d'Europe, et que, en s'efforçant de rapprocher par ce moyen les peuples de l'Europe, on risquerait de les éloigner les uns des autres, en faisant ressortir les antagonismes qui existent encore entre eux. Cette double crainte subsista donc : que le projet de M. Briand, s'il devait consister vraiment en une Fédération, pourrait comporter des dangers pour la paix européenne, ou pour la souveraineté des États qu'on invitait à se fédérer.

On alla même jusqu'à se demander si l'arrière-pensée de M. Briand n'était pas de constituer un organisme politique qui permettrait à la France d'établir son hégémonie en Europe.

Une autre objection consista à dire qu'une Fédération européenne devrait comprendre tous les États de l'Europe, et non pas seulement ceux qui sont membres de la Société des nations. On pensait surtout à l'Union soviétique ; mais alors se posait immédiatement la question de savoir si cet État, à cause de son régime spécial, pourrait vivre en commun avec les autres États européens.

Dans un ordre d'idées différent, on craignit que la Fédération européenne ne constituât un danger d'amoindrissement pour la Société des nations. Ne ferait-elle pas double emploi avec elle, ou n'essayerait-elle pas de la supplanter ? C'est pourquoi tous les partisans sincères de la Société se montrèrent d'emblée peu favorables au projet de M. Briand.

Ces différentes craintes et objections se sont exprimées, sous des formes prudemment et poliment diplomatiques, dans les réponses que les gouvernements invités ont faites au mémorandum du ministre français des affaires étrangères, et, dès l'assemblée générale de la Société des nations du mois de septembre dernier, on a pu se rendre compte que, si M. Briand avait eu en vue le vaste projet qu'on avait d'abord cru, il devrait y renoncer devant l'opposition des autres États européens. Le ministre anglais des affaires étrangères, en proposant et en obtenant que la Société des nations elle-même fût saisie du projet de Fédération européenne, a ramené l'initiative de son collègue français à d'assez modestes proportions : la Fédération proposée ne serait qu'un rouage nouveau de la Société des nations, et elle n'aurait plus rien qui pût autoriser à parler d'un « lien fédéral » entre les États européens.

Il ne devait plus être question de Fédération, encore moins d'États unis d'Europe. La commission constituée pour s'occuper du projet de M. Briand s'appelle officiellement Commission d'étude pour l'Union européenne,

et c'est sous ce nom qu'elle vient de siéger à Genève. Le terme « union » est très vague et n'engage à rien. Du reste, après avoir assisté à ses séances, — ça été le cas du signataire de ces lignes —, on a l'impression qu'il serait plus exact de parler de « collaboration » ou de « coopération » européenne.

Ce n'est que de la crise économique que la Commission d'étude s'est occupée, après avoir entendu un long et peu optimiste rapport d'un Hollandais, M. Colijn, président de la deuxième conférence en vue d'une action économique concertée, conférence qui était elle-même une émanation de la Société des nations. Ce rapport tendait à prouver que la Société n'aboutissait à rien en matière économique, et que, si elle persistait dans son impuissance, l'Europe irait à une catastrophe économique. Il aurait dû y avoir là, pour la Commission d'étude, un encouragement à faire du travail efficace. Et pourtant, son travail s'est réduit à peu de chose. Constatant que la crise économique vient en partie de ce que les pays producteurs de blé de l'Europe centrale et orientale ne parviennent pas à écouler leurs récoltes surabondantes, elle a nommé des comités chargés d'étudier les mesures capables de faciliter cet écoulement. C'est bien modeste.

En somme, on a l'impression que l'organisme si pompeusement annoncé ne sera qu'un « service » nouveau de la Société des nations, et on se demande s'il ne fera pas double emploi avec des services déjà existants. E.

La crise allemande

Le règlement du Reichstag

Vers la révision de la constitution

Notre correspondant de Berlin nous écrit en date du 10 :

La nuit dernière (lundi soir), la place de la République offrait un aspect insolite : les majestueuses baies illuminées d'un palais se dessinaient derrière un rideau d'arbres habituellement dissimulé dans l'ombre. Ce décor, qui aurait bien convenu à une pièce romantique, n'était autre que la façade derrière laquelle se déroulait une des plus poignantes séances du Reichstag.

L'ordre du jour appelait la réforme du règlement de la Chambre, afin de rendre plus malaisée les tentatives d'obstruction. On avait, en effet, calculé que, si l'opposition faisait usage des droits que lui conférait le règlement, le budget ne serait voté qu'après plus d'une année de débat.

L'opposition voulait à tout prix empêcher cette réforme. Tout comme, durant la guerre, les armées se disputaient furieusement certaines cotes qui ne figuraient que sur les cartes d'état-major, les chefs des groupes parlementaires cherchèrent à maintenir ou à modifier des paragraphes du règlement, ces points stratégiques des luttes futures, avec ardeur et passion. Les discours alternaient avec les demandes de contrôle du quorum et avec les propositions de modification, de renvoi ou de rejet.

Tard dans la nuit, on enregistra la victoire du gouvernement, qui obtint 303 voix sur 578 députés que compte le Reichstag. Ce succès rendait vraisemblable le vote du budget par le parlement, quoique deux chapitres du budget doivent mettre le gouvernement dans une situation délicate : la gauche fera des difficultés pour voter le budget de la Reichswehr et la droite est hostile aux dépenses sociales.

Cette situation, assez favorable pour le gouvernement, lui donne un court répit durant lequel il voit déjà poindre un nouveau danger : l'association nationaliste du Casque d'acier a demandé la dissolution immédiate du Landtag prussien. Le ministre de l'Intérieur Seevering veut épuiser tous les délais légaux et espère ainsi que la procédure de la demande de nouvelles élections traînera jusqu'au printemps 1932, date à laquelle expirent les fonctions du Landtag.

Les nouvelles élections en Prusse seront grosses de conséquences pour la situation politique du Reich. Les socialistes forment en Prusse le parti le plus fort ; ils y exercent le pouvoir d'entente avec le Centre qui, en échange de ce soutien, reçoit au Reichstag l'appui des socialistes, quoique ce parti n'ait aucun des sièges dans le gouvernement.

On a la certitude que les socialistes ne pourront pas maintenir leur situation en Prusse ; ils perdront du terrain au profit des partis extrêmes. Continueront-ils à voter pour le chancelier Brüning le jour où ils auront perdu le pouvoir en Prusse ? Cela est probable, car les socialistes allemands sont pour la démocratie et se rendent compte que le chancelier Brüning est seul en état de la sauver.

Cependant, un parti ne vote pas pour un gouvernement dans lequel il n'est pas représenté sans obtenir un avantage en échange. Le jour où cet avantage ne pourra plus lui être accordé en Prusse, il est certain que le parti socialiste ne continuera à appuyer le gouvernement que s'il peut désigner quelques ministres ou s'il voit augmenter de toute autre manière son influence sur le gouvernement.

Or, on sait qu'un accroissement de l'influence

socialiste entraînerait immédiatement le retour à l'opposition de la droite gouvernementale.

Avec les élections prussiennes, la crise du parlementarisme allemand atteindra donc son point culminant. Si le parlement ne pouvait résoudre la difficulté, la dictature sera alors nécessaire. A ce moment, les partis adversaires de ce système seront contraints de le pratiquer comme une solution provisoire, afin d'éviter que d'autres n'en fassent une institution définitive. En d'autres termes, on pratiquerait une dictature du Centre pour éviter une dictature de l'extrême-gauche ou de l'extrême-droite.

Ce directeur gouvernerait l'Allemagne sans parlement jusqu'à l'heure où l'apaisement des esprits permettrait de convoquer une assemblée constituante qui réviserait la charte de Weimar.

Les partis se préparent déjà à cette révision, qui, de toutes façons, est inéluctable. On veut rendre le gouvernement plus indépendant de la Chambre, qui contrecarre son activité et met son existence en danger à chacune des innombrables chicanes dont elle offre le spectacle.

Malgré ces difficultés, on fait confiance à l'Allemagne, parce qu'elle est conduite par le chancelier Brüning, qui a prouvé ses qualités de chef.

La politique extérieure

Berlin, 11 février.

Une erreur de transmission s'est produite dans le discours de M. Curtius, ministre des affaires étrangères, prononcé mardi au Reichstag, concernant la position de l'Allemagne à l'égard de la Société des nations. M. Curtius a dit :

« Les critiques formulées et les désillusions ne constituent pas, sans plus, une raison pour l'Allemagne d'abandonner sa qualité de membre de la Société des nations et avec elle la lutte à Genève. Je mets en garde contre un geste démonstratif, mais tiens à ne laisser subsister aucun doute sur ceci : à savoir que le gouvernement allemand n'est pas d'avis que l'Allemagne doive, à tout prix, demeurer au sein de la Société des nations. »

Paris, 12 février.

Commentant le discours de M. Curtius au Reichstag, le *Temps* écrit :

« On pensait généralement que le ministre des affaires étrangères d'Allemagne aurait à dire quelque chose de nouveau au lendemain de la session du Conseil de la Société des nations et de l'évolution de l'esprit allemand que paraissent marquer les récents discours du chancelier Brüning. Il n'en est rien. M. Curtius s'en tient à la thèse allemande connue et cent fois réfutée au cours des controverses qui ont précédé et suivi les élections du 14 septembre de l'année dernière. M. Curtius manœuvre pour l'opinion allemande en encourageant celle-ci dans des revendications absolues par lesquelles la diplomatie de Berlin espère impressionner ceux qui poursuivent en toute bonne foi l'organisation de la paix. »

Un parlement-croupion ?

Oldenbourg, 12 février.

M. Stubbendorf, député national-allemand au Reichstag, a donné quelques explications sur l'exode des députés d'extrême droite, au cours d'une assemblée populaire organisée par les nationaux-allemands. Les partis de droite ont suivi la proposition de Hugenberg de quitter le Reichstag.

L'opposition de droite se propose de constituer un parlement-croupion qui tiendrait ses assises à Weimar.

Renseignements pris auprès de la direction du parti national-allemand à Berlin, on ne sait rien à cet endroit de la constitution d'un parlement-croupion.

(Le nom de parlement-croupion fut appliqué au parlement anglais convoqué par Charles I^{er} et dissous par Cromwell.)

Essen, 11 février.

La *National Zeitung*, organe des nationaux-socialistes de l'ouest de l'Allemagne, propose, après le départ de l'opposition au Reichstag de lancer une initiative populaire en faveur de la dissolution du Reichstag et de déplacer la lutte du parlement dans le peuple.

A la Chambre française

La question du pétrole

Paris, 12 février.

La Chambre a abordé hier après midi la discussion des conventions de 1924, 1929 et 1930 entre l'Etat et la compagnie française des pétroles.

M. Nuyvel, rapporteur, a fait l'historique de la convention. Il a montré quels avantages l'Etat reçoit en contre-partie de l'autorisation donnée à la compagnie française des pétroles de se substituer à lui dans les pourparlers avec la Turkish Petroleum Co devenue Irak Petroleum Co.

L'Etat français se réserve une option sur 80 % au maximum des produits pouvant être exigés à la participation de la compagnie française. Le droit de priorité de l'Etat ne peut jouer que pour les besoins de la défense nationale et des services publics. La commission des mines recommande d'adopter la convention.

Le ministre du commerce a rappelé que tous les efforts de M. Poincaré ont tendu à conserver à la compagnie française du pétrole les droits de la France au 25 % minimum du pétrole de Mossoul.

La discussion a été ajournée.

Pour l'électorat féminin

Paris, 12 février.

Plusieurs députés ont déposé une proposition invitant le gouvernement à déposer un projet de loi qui accorderait le droit de vote aux femmes pour toutes les consultations relevant du suffrage universel.

En vertu du règlement de la Chambre, si la proposition n'est pas adoptée ou si elle est repoussée, les auteurs auront le droit, au bout de quatre mois, d'en réclamer la discussion immédiate.

Les auteurs du projet de loi ont déclaré qu'ils comptaient formellement user de ce droit.

Une dissidence chez les radicaux-socialistes

Paris, 12 février.

M. Jean Montigny, député de la Sarthe, a donné sa démission du groupe radical-socialiste. Dans la lettre adressée à M. Herriot, le député de la Sarthe déclare qu'il se retire du parti pour motif de convenances personnelles.

D'après les indications données par M. Montigny, celui-ci ne serait pas en désaccord sur la doctrine, mais sur la tactique parlementaire du parti radical-socialiste.

Le second anniversaire des traités de Latran

Rome, 11 février.

Le deuxième anniversaire de la réconciliation entre le Vatican et l'Italie a été célébré à Rome et à la Cité du Vatican. Le drapeau italien a été hissé sur les palais du Vatican, alors que le drapeau pontifical flottait aux balcons des édifices publics.

L'anarchiste Schirru désavoué par les siens

Cagliari (Sardaigne), 11 février.

La sœur de l'anarchiste Schirru, arrêté à Rome sous l'inculpation d'avoir préparé un attentat contre le premier ministre, a communiqué aux journaux que les membres de sa famille n'entretenaient plus aucune relation avec Schirru depuis sept ans et qu'ils ne partagent pas du tout ses idées.

Le père, âgé de 60 ans et résidant en France, est un admirateur de Mussolini. Le frère de l'anarchiste se trouve dans un séminaire et sera ordonné très prochainement.

D'autre part, la famille a l'intention d'adresser une supplique à M. Mussolini pour lui demander l'autorisation de changer le nom de Schirru en Esquiro.

ON FUIT LA RUSSIE

Bucarest, 12 février.

Pendant la nuit de mardi à hier mercredi, les gardes-frontière soviétiques ont surpris seize personnes qui cherchaient à passer en Roumanie sur le Dniester gelé. Les gardes soviétiques ont ouvert le feu et blessé deux fugitifs. La glace s'est rompue et quatre autres se sont noyés. Dix ont réussi à atteindre la Roumanie.

NÉCROLOGIE

Mgr Athanase Khoriaty

On nous écrit de Terre sainte :

La presse du Liban consacre de longs articles nécrologiques à S. G. Mgr Athanase Khoriaty, évêque grec-catholique de Saïda et de Djébel-Kamar, qui vient de décéder.

Le regretté prélat était unanimement vénéré et aimé pour sa grande bonté, son dévouement et sa vaste érudition. Ayant fait ses études à Rome, Mgr Khoriaty avait d'abord dirigé le séminaire de Saint-Sauveur dans le Liban sud. Il fut sacré archevêque de Saïda, le 14 mars 1920.

Saïda est le nom arabe de Sidon, dont parle l'Evangile. On lit, en effet, en saint Marc, que le bruit des miracles que faisait Notre-Seigneur se répandit jusqu'en Phénicie et attira des Sidoniens auprès de Jésus en Galilée. Notre-Seigneur visita lui-même le pays de Tyr et de Sidon et, pendant ce voyage, guérit la fille possédée de la Chananéenne. Par conséquent, saint Paul vint à Sidon quand il fut mené en captivité à Rome.

Aujourd'hui, Saïda compte environ 12,000 habitants : 9,000 musulmans, 2,200 catholiques, 200 grecs orthodoxes, 500 juifs et 70 protestants.

M. Daniel Payot

Mardi soir, est décédé subitement, dans sa soixante-dix-septième année, M. Daniel Payot, qui fut, de 1895 à 1928, directeur de l'École supérieure et gymnase des jeunes filles de la Ville de Lausanne.

Le gouvernement anglais attaqué sur la question des dépenses

Londres, 12 février.

Aux Communes, sir Worthington Evans a déposé, au nom des conservateurs, une motion blâmant le gouvernement pour l'accroissement continu des dépenses.

L'orateur a dénoncé les projets gouvernementaux comme devant accroître de près de 46 millions de livres sterling les charges du contribuable.

M. Snowden, ministre des finances, a affirmé que c'est l'héritage conservateur qui rend la situation si difficile au cabinet travailliste. Il a rappelé que des mesures s'imposent pour rétablir l'équilibre, sans pour cela se prononcer en faveur de nouvelles charges fiscales que l'industrie ne pourrait supporter.

Le ministre voit dans la recherche des économies la seule solution aux difficultés présentes. Il a affirmé l'obligation qui s'impose à la nation de remettre à plus tard les projets dont l'application entraînerait des dépenses insupportables pour le budget.

A cet effet il a adjuré les ouvriers de consentir à des sacrifices dont ils bénéficieraient plus tard et auxquels les membres du cabinet sont prêts à participer.

La rentrée d'un homme politique tchéco-slovaque

Le Dr Anton Svehla, ancien président du Conseil tchéco-slovaque, vient, après une longue absence motivée par la maladie, de faire sa rentrée dans la vie politique. Certaines personnes voient en lui le successeur de M. Masaryk à la présidence de la Tchéco-Slovaquie.



Chiché Adam

M. ANTON SVEHLA.

Pour la limitation des armements navals

Londres, 11 février.

M. Craigie est actuellement à Paris, pour y discuter, avec les experts du Quai d'Orsay, les questions ayant trait au désarmement naval. Sa visite a été déterminée dans une certaine mesure par les entretiens qu'il a eus à Rome à la fin de l'année dernière.

Dans les milieux autorisés britanniques, on est peu enclin à commenter les discussions qui ont lieu actuellement à Paris, mais on prétend qu'elles se réfèrent au programme naval français de 1931, dont les détails viennent d'être rendus publics.

On espère voir intervenir un accord en vertu duquel il serait possible de modifier le programme de constructions navales envisagé, particulièrement en considération du récent discours de M. Alexander, faisant savoir que la Grande-Bretagne pourrait être amenée à réviser la position prise par elle aux termes du traité naval de Londres.

Londres, 12 février.

Au sujet de l'information suivant laquelle la visite à Paris de M. Craigie, du ministère anglais des affaires étrangères, aurait trait au programme naval de 1931, l'agence Reuter apprend que cette information n'est pas exacte. La visite de M. Craigie fait partie des négociations qui se poursuivent entre les experts de Grande-Bretagne, de France et d'Italie depuis l'été dernier. Par conséquent, il ne faut pas attacher une importance spéciale à cette visite.

Saisie de journaux en Silésie polonaise

Kattowitz, 12 février.

Cinq journaux ont été confisqués hier à Kattowitz. Ce sont : le Volksuille (socialiste), la Ostdeutsche Morgenpost, le Berliner Tageblatt, la Polonia, et, pour la première fois, la Polska Zachodnia.

La confiscation a été prononcée à la suite de la publication d'une nouvelle de source anglaise selon laquelle une modification des relations entre l'Allemagne et la Pologne serait envisagée sur l'initiative du maréchal Pilsoudski.

NOUVELLES DIVERSES

On annonce de Rome que M. Paolucci de Calboli, ancien ministre d'Italie à Berne, est atteint d'influenza avec complications pulmonaires ; son état inspire de l'inquiétude.

Le Grand Conseil national fasciste a été convoqué pour le 2 mars ; M. Mussolini fera un rapport sur la situation intérieure et internationale.

Ce n'est pas le général Ubica, mais le général Ubico qui a été élu président du Guatemala.

Les affaires d'Espagne

Madrid, 12 février.

Hier matin mercredi, on distribuait discrètement dans les rues de Madrid un avis mortuaire avec le portrait du capitaine Garcia Hernandez, rappelant les raisons pour lesquelles le capitaine avait été fusillé à Huesca. L'avis indiquait qu'une messe serait célébrée pour lui à l'église du Carmel, 2000 personnes environ s'étaient rendues de bonne heure à l'église du Carmel et plusieurs ont été obligées de rester sur l'escalier qui mène au porche. De nombreuses forces de police à pied et à cheval étaient massées aux alentours de l'église.

A la sortie, quelques groupes s'étant formés, la police a essayé de les disperser. Une courte bagarre s'est produite et des cris de : « Vive la République ! » ont été poussés.

Quelques arrestations ont été opérées. Un groupe de manifestants a été dispersé par une charge de cavalerie.

Madrid, 12 février.

Depuis mardi soir, les troupes de la garnison de Madrid sont consignées dans leurs casernes.

Madrid, 12 février.

Des mesures extraordinaires de police ont été prises dans les rues centrales de la ville. Des gardiens de la paix sont placés sur chaque trottoir, à une vingtaine de mètres les uns des autres. Sur la chaussée, des agents à cheval font des patrouilles.

Madrid, 12 février.

Le Heraldo de Madrid annonce que, à la suite d'un accord entre étudiants et professeurs, les cours devaient commencer ce matin jeudi, au domicile particulier des professeurs.

Madrid, 12 février.

A la fin de l'après-midi d'hier mercredi, le concierge du cercle de l'Athénée, entouré de la direction de cet établissement, a rouvert les portes malgré l'interdiction de la police.

Aussitôt, 200 jeunes gens se sont précipités à l'intérieur en poussant des cris d'enthousiasme.

La police accourut, interdisant l'entrée aux nouveaux arrivés, ainsi que le stationnement. Finalement, le chef de la police pénétra à son tour dans la salle et demanda aux assistants de quitter les lieux.

M. Amos Salvador, président du conseil d'administration prononça un discours, répondant au chef de la police : « Nous ne sortirons que sur l'ordre du juge. »

A ces mots, le chef de la police fit entrer des renforts de police et mit en état d'arrestation tous les membres du conseil d'administration du club et quelques manifestants.

Plainte a été déposée en violation de domicile contre le chef de la police.

Madrid, 12 février.

Le gouvernement a communiqué une note disant sa contrariété de voir s'ajouter à l'éloignement de certains partis de nouvelles abstentions de personnages importants. Comme compensation à ces abstentions, le gouvernement voit avec satisfaction le grand nombre d'éléments qui se préparent aux élections, en vue d'aider les pouvoirs publics à chercher la solution des problèmes de l'heure présente.

Avec ces concours, le gouvernement réalisera son projet de mener à bien la mission qu'il s'est donnée.

L'AUTONOMIE DE L'INDE

Londres, 11 février.

Lord Lothian, l'un des délégués libéraux à la conférence de la Table ronde, prononçant un discours, a dit qu'une des décisions les plus importantes de la conférence a été de laisser, à l'avenir, dans la plus large mesure possible, la responsabilité du gouvernement des Indes aux Hindous.

Mais, étant données les difficultés exceptionnelles qui se présentent et l'importance du problème de l'Inde, l'entière responsabilité du gouvernement devra dépendre de deux conditions :

1° qu'on admette une constitution durable, applicable et équitable envers les minorités ; 2° que, pendant la période transitoire délicate, l'Angleterre conserve des garanties contre un échec de la Constitution.

Allahabad, 11 février.

Le Pioneer écrit qu'on a enregistré un changement favorable dans l'attitude des nationalistes hindous, à la suite d'une chaude intervention de Málaviya, au cours de la discussion des déclarations de M. Macdonald.

Bénarès, 11 février.

Le nommé Mohamad Jan Khanagha, marchand de tissus étrangers, a été trouvé assassiné. Il a déclaré, avant de mourir, que son agresseur était un nationaliste. Le chef des volontaires locaux a été arrêté.

Arrestations politiques en Pologne

Varsovie, 11 février.

349 membres du congrès socialiste ont été arrêtés.

Le Kurjer Warszawski donne les détails que voici sur ces arrestations en masse :

« Les documents saisis permettent de constater irréfutablement que l'aile gauche des socialistes polonais constitue en réalité un parti communiste. C'est en se basant sur ces documents que le procureur de Lodz a demandé l'arrestation des coupables. »

Si les autorités judiciaires veulent faire comparaître les 349 personnes arrêtées devant les tribunaux, ce sera le plus grand procès qui se sera déroulé devant les tribunaux européens. Les articles 101 et 102 du code pénal qui pourraient leur être appliqués prévoient des peines de réclusion de 8 à 10 années.

Parmi les personnes arrêtées se trouvent 26 agitateurs communistes connus.

La propagande communiste en Terre sainte

De notre correspondant à Jérusalem :

Nous avons déjà signalé, à plusieurs reprises, la propagande communiste en Terre sainte. Elle vient de se manifester, ces jours-ci, d'une façon encore plus alarmante.

L'organe du parti communiste palestinien a publié, en effet, le texte d'un message qu'il a reçu du comité exécutif de l'Internationale de Moscou. Dans ce document, on dit notamment qu'une lutte révolutionnaire, continue et inlassable, doit être conduite pour l'indépendance de la Palestine en Etat arabe. Pour cela, il faut exploiter la crise du sionisme et redoubler d'activité parmi les ouvriers juifs. On doit développer le sentiment de classe parmi les Arabes et commencer un mouvement contre les effendis (riches propriétaires) et contre l'impérialisme. La Ligue anti-impérialiste et le Secours rouge doivent être transformés en organisation de masses. Le prolétariat juif doit se séparer de la bourgeoisie juive, qui est avec les oppresseurs. La lutte générale doit être dirigée à la fois contre l'impérialisme, contre le sionisme et contre le nationalisme.

Isk.

La mort d'un homme d'Etat



Chiché Adam

M. TITTONI

qui fut président du Conseil italien et ambassadeur à Paris, sur son lit de mort.

Les porteurs anglais de rente française

Londres, 11 février.

M. Henderson, répondant à la Chambre des communes à un député conservateur qui lui demandait s'il avait l'intention de faire de nouvelles représentations à la France au sujet des emprunts de guerre, a déclaré que, étant donné le refus du gouvernement français de soumettre la question à un arbitrage, il lui était difficile de voir quelles nouvelles représentations pourraient être utilement faites.

Le député a insisté et a ajouté qu'il ne pouvait pas croire que M. Henderson acceptât le fait accompli.

M. Henderson a répondu qu'il regrettait, mais qu'il lui était impossible de promettre quoi que ce soit. Il a répété qu'il ne voyait pas qu'une autre démarche pût être utilement faite.

L'espionnage soviétique en Roumanie

Bucarest, 11 février.

Le sous-lieutenant Edouard Hrusca, détaché à l'école de cavalerie de Sibiu, a été arrêté et conduit à Bucarest, sous l'inculpation d'espionnage pour le compte des Soviets.

Son père, ingénieur, a été également arrêté.

Nouvelles financières

La Banque commerciale de Bâle

Le conseil d'administration de la Banque commerciale de Bâle a décidé de proposer à l'assemblée générale du 7 mars de verser, sur les bénéfices annuels de 1930, s'élevant à 8,297,648 fr., un dividende de 8 %, comme l'année précédente, sur le capital actions de 100 millions de francs.

La dépréciation de l'argent

Désireux d'améliorer le négoce avec la Chine et de restaurer la valeur de l'argent, le sous-comité des relations étrangères du Sénat américain a recommandé l'ouverture de négociations avec la Grande-Bretagne pour suspendre le dumping, sur les marchés mondiaux, de l'argent provenant de l'Inde, la convocation d'une conférence internationale pour arriver à un accord sur l'usage de l'argent à titre de devises et l'octroi à la Chine d'un prêt international en argent.

La hausse à New-York

A la Bourse de New-York, hier mercredi, les valeurs ayant dès le début de la séance résisté aux réalisations, le marché s'est transformé en champ de bataille où haussiers et baissiers se sont trouvés aux prises. Les haussiers ont finalement remporté la victoire. Le total des transactions s'est élevé à 4,700,000 titres.

Le projet d'emprunt allemand

On annonce que les démarches du ministère des finances du Reich en vue d'un emprunt sur les actions de priorité des chemins de fer allemands sont closes. Le groupe anglais et le consortium français ont adhéré à la convention.

L'Echo de Paris dit avoir appris au sujet des avances de fonds aux chemins de fer

allemands qu'il ne s'agit pas d'avances faites par des banquiers français agissant avec plus ou moins d'amabilité, mais d'un prêt inspiré par le gouvernement. Deux lettres ont été adressées par le ministère des finances à la banque française chargée des pourparlers, exprimant le souhait qu'ils aboutissent. Une de ces lettres fut retirée. Les banquiers français n'ont donné leur assentiment qu'après avoir reçu l'assurance : 1° que la caisse des dépôts et consignations participerait à l'affaire jusqu'à concurrence de 25 % ; 2° que, le cas échéant, elle escompterait le remboursement des sommes prêtées.

Confédération

L'action catholique dans le Jura

Porrentruy, 10 février.

L'Association populaire catholique a tenu hier son assemblée annuelle des délégués de toutes les sections bernoises à Delémont, sous la présidence de M. le chanoine Gueniat, curé-doyen de cette ville.

Cette séance est une revue toujours intéressante de l'action sociale catholique dans le Jura spécialement. Elle donne l'occasion d'utiles échanges de vue et stimule les bonnes volontés. On peut dire que, depuis la tenue régulière de ces assises et depuis que l'Association a pris en mains tous les intérêts catholiques dans le Jura et dans le canton, un travail fécond a été accompli.

La plus importante réalisation a été la mise sur pied, à Delémont, d'un secrétariat permanent des œuvres catholiques. L'évêque du diocèse a désigné pour diriger cette œuvre un jeune prêtre plein de zèle et de feu. Un de nos hommes d'œuvres qui fait merveille dans le travail pratique, M. Amgwerd, avocat à Delémont, a donné la vie aux divers rouages de l'institution et un des autres animateurs de notre action catholique, M. Brahier, notaire et avocat à Montier, a déployé un gros effort de persuasion en vue d'assurer à l'institution les bases financières nécessaires.

Le président de l'Association a d'abord présenté un rapport sur la marche de celle-ci, marche ascendante, peut-on dire, car on ne saurait plus parler de groupements amorphes. Il y a de la vie partout.

En sus de ses sections ordinaires, l'Association réunit en une magnifique gerbe les groupes suivants qui rayonnent dans tout le Jura : Jeunesse catholique jurassienne, Caisses Raiffeisen, Ligue d'éducation et d'enseignement catholiques, Instituts catholiques, Sociétés de Saint-Vincent de Paul, Ligue d'abstinence, Cartel jurassien des organisations chrétiennes-sociales, presse, Association des retraités pour hommes.

A cette gerbe sont venus s'ajouter deux organes de langue allemande : l'Association régionale catholique de Berne et des environs et le comité d'action de l'Association populaire catholique du district de Laufon.

Les mandataires de toutes ces œuvres présentèrent chacun un rapport sur l'activité de leurs groupes respectifs. Ces rapports fournirent la démonstration d'un travail positif considérable. Ils établissent qu'on ne se contente pas seulement de beaux discours.

Une autre constatation ressort des importantes assises de Delémont, comme aussi d'autres qui les ont précédées : c'est qu'on travaille surtout sur le terrain social et sur celui, plus large encore, de l'unité de foi. La tendance est à l'abolition des barrières entre catholiques. On voudrait pouvoir les abaisser par l'action puissante de la charité : cette tendance fait la beauté de cette action et en assure la fécondité.

Personne, pour autant, ne conteste la nécessité de la défense, au moyen de la politique, des principes chrétiens dans le domaine civique. Elle est, au contraire, d'une nécessité plus impérieuse que jamais. Mais la tâche sera combien plus facile si le terrain est préparé par l'action catholique dans l'éducation, si l'Eglise se montre de plus en plus maternelle pour les petits, si l'esprit de l'Evangile pénètre plus profondément, si, en intervenant sous de multiples formes dans la vie du peuple, il forme des masses plus instruites et plus enthousiastes.

La politique chrétienne gagnera énormément à ce régime, en dignité et en influence.

De beaux espoirs sont donc permis. Cependant, on ne comprend pas encore partout à quels heureux résultats peut aboutir l'action catholique coordonnée, méthodique. C'est ainsi que des paroisses restent encore à l'écart du mouvement. Elles seront cependant entraînées tôt ou tard, mais peut-être n'obtiendra-t-on pas alors les positions qui auraient pu être conquises d'emblée au moment propice. L'assemblée de Delémont a été heureuse d'entendre une chaleureuse allocution de l'animateur de l'association en terre romande, qui est M. le chanoine Rast, de Fribourg. Elle s'est réjouie aussi d'apprendre l'organisation, au foyer de lumière qu'est votre Université, d'un enseignement pédagogique supérieur destiné à faire contrepois à l'Institut Rousseau de Genève.

En mettant fin aux débats, M. le chanoine Gueniat a donné à tous, en termes vibrants, le mot d'ordre de travailler avec courage et confiance, car, dit-il, nous n'avons pas à rougir d'être catholiques, au contraire. L'aspect de la moisson future est bien fait pour inspirer la fierté.

Le nouveau ministre de Belgique à Berne

Le gouvernement belge a soumis à l'approbation du roi la nomination de M. Le Jeune de Munsbach, en qualité de successeur de M. Peltzer à la légation de Berne.

SOUVENIRS

Le livre d'images romantique

1830 devient une date dont tout le monde raffole. Chacun s'en occupe et se découvre une soudaine sympathie pour cette époque dont les idées sont périmées, mais dont les meubles, les gravures floues, les bibelots redeviennent à la mode. On n'en avait cure il y a quelques lustres ! Disait-on avec assez de mépris : C'est d'un affreux 1830 ! Quel mauvais goût ! Ah ! cette perse, ce guéridon et ces peintures dans le genre troubadour !

Ces paroles, quand j'étais enfant, me jetaient dans une sorte de détresse. Je me sentais rougir de dépit de ne pouvoir défendre avec assez d'éloquence cette bienheureuse époque, à laquelle appartenait le livre d'images que deux générations d'enfants regardaient, émerveillés, chez ma grand-mère. Tout me semblait si beau, si séduisant dans ce livre, que je ne pouvais supporter de voir jeter le discrédit sur l'art, les modes et les personnages de ce temps fabuleux.

Aujourd'hui, les enfants possèdent une variété infinie de livres d'images adaptés à leur âge, mais lequel vaudra jamais cet extraordinaire album romantique, composé de gravures anciennes, recueillies et collées par de soigneuses grand'tantes, quelque quarante ans auparavant ?

Tout d'abord, son format très allongé et son poids le rendaient peu maniable. Seule une grande personne pouvait le transporter. Il fallait disposer d'un grand coin de table, ou, mieux encore, le poser sur le parquet, et le regarder ainsi étendu tout de son long par terre. Autre particularité, ce livre était un ancien herbier, utilisé de cette manière pour le bonheur des enfants et la tranquillité des parents. Il exhalait encore un curieux parfum de foin coupé et de marjolaine qui vous montait à la tête et vous grisait un peu. De ci, de là, une tige brisée adhérait encore au verso des feuillets, un nom latin s'y lisait en fines pattes de mouches... Les pages étaient formées d'une sorte de buvard d'un rose fané qu'on pouvait tourner sans bruit, même à côté d'une grand-mère assoupie au coin du feu.

Dès la première gravure, la féerie commençait avec la lithographie en couleurs d'un couple de danseurs espagnols, célèbres vers 1830. L'Andalouse à la robe constellée d'étoiles et son cavalier à la resille d'or semblaient vous emporter dans un monde enchanté, au rythme de leur tambour de basque et de leurs castagnettes ! Puis, il y avait des images claires et intelligibles dès le premier coup d'œil : planches tirées de la *Belgique horticole* et du *Conseiller des dames et des demoiselles*, reproduisant une basse-cour modèle, des fruits du verger, des spécimens de fleurs pour la peinture à la gouache. Certes, c'étaient là de plaisantes choses, gaies de couleurs et fascinantes, mais qui ne valaient pas les pages dont le sens confus, ou même obscur, vous amenait au seuil du merveilleux...

Par exemple, ce jeune homme aux cheveux bouclés, si bien moulé dans son uniforme d'officier, qui, les mains jointes, se tient agenouillé au bord d'une mer de tempête et, adossé, le texte : « Je prie Dieu pour la France ! » Quelle énigme ! Si l'on quittait une explication, on en recevait de plus mystérieuses (car les grandes personnes donnent parfois de singulières réponses) : « C'est le comte de Chambord en exil... c'est le prétendant au trône de France... » Chambord... exil... trône de France... mots chargés de romanesque ou de *romance*, selon l'expression anglaise, qui donna naissance, dit-on, à l'adjectif *romantique* ! Et si l'on insistait pour obtenir encore quelques éclaircissements, une légère discussion s'élevait dans le cercle familial, où s'entre-croisaient les mots de drapeau blanc, légitimiste, Orléans et les cercles magiques du mystère s'élargissaient de plus en plus, entraînant l'imagination enfantine dans un espace sans limites...

Une autre gravure représentait un barbet tristement assis sur une tombe couverte de palmes, accompagné de ce texte aussi énigmatique : « Le chien du Louvre. » A quoi se rapportait cette tombe et ce chien fidèle ? Le Louvre, tous les enfants savent que c'est un nom de magasin ou de palais ; mais ce barbet désolé ? Tandis que les bons saint-bernards avec leurs barils de cognac, s'empressant vers les voyageurs enlisés dans la neige ; voilà qui se comprend aisément !

Ah ! les rutilantes lithographies des tableaux de Léopold Robert : les moissonneurs, si bien drapés dans la campagne romaine, et les Napolitains, tendant d'un geste théâtral leur *bambino* vers la Madone ! Et les amusantes caricatures de Daumier ou de Bouilly, dont on ne comprenait pas les allusions politiques, mais d'allure si piquante. Les messieurs y avaient la taille fine et le col engoncé dans de hautes cravates ; les dames, coiffées de boucles ou de grands chapeaux, semblaient si légères dans leurs robes à volants et leurs petits souliers de prunelle ! Parfois le crayon pudique d'une grand'tante avait modifié le décolleté de M^{me} Récamier ou de la duchesse de Berry ; mais il n'y avait rien à reprendre chez les châtelaines dans le style du fado gothique anglais et chez les chevaliers dont l'envol des plumes de leurs cimiers disait toute la vaillance !

La dernière page, un peu morose, portait deux gravures : Chateaubriand et Lamartine, en vêtements sombres. Cela faisait un peu triste. Alors, pour la centième fois, on demandait pourquoi ces messieurs étaient célèbres et l'on apprenait toujours avec une surprise nouvelle que c'étaient des poètes. Des poètes ! sans instruments de musique, sans couronnes de feuillage, sans même une plume d'oiseau frémillante à la main ! Mais une voix chère s'élevait au coin de la cheminée et récitait :

Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance...

Et quand la romance était finie, une autre voix reprenait :

O lacs, rochers muets...

Ainsi une petite joute littéraire s'ébauchait autour du feu et, bercé par le rythme des vers, on laissait retomber avec moins de regret la couverture cartonnée du livre.

M. Henri Brémond, dans *La poésie pure*, parle d'une *frange d'ineffable* qui subsistera toujours entre la science ou l'expérience poétique, avide de tout expliquer, et la poésie, faite de mystère. Une frange d'ineffable : voilà l'attribut de mon livre d'images romantique ! Non seulement au sens matériel, car les feuillets de buvard rose, dentelés par l'usage, l'étaient aussi, je dois l'avouer, par nos doigts impatients. Mais au sens figuré, le mystère, le crépuscule d'une aube inconnue, qu'ils faisaient entrevoir ne le chargeaient-ils pas d'une ineffable poésie ? Poésie inexprimée, mais pressentie par la merveilleuse intuition des enfants et respirée, semblait-il, dans le parfum des fleurs séchées qui persistait aux pages de l'herbier.

Hélène de Diesbach.

ARCHEOLOGIE

Les trompettes de Jéricho

De notre correspondant de Jérusalem : Le professeur Garstang, ancien directeur du Département des antiquités en Palestine, vient d'entreprendre, à la tête de l'expédition Marston, une nouvelle campagne de fouilles à Tel-Sultan, où se trouvait jadis la ville biblique de Jéricho. Ces recherches de l'éminent archéologue anglais, l'année dernière, ont abouti à une modification considérable des idées au sujet de la date des deux remparts de l'antique cité chananéenne, confirmant le récit de l'Écriture sainte.

On connaît l'épisode de la conquête de Jéricho. Passé le Jourdain, les Israélites trouvèrent un Jéricho chananéen fortifié, bâti au pied du mont Karantal, tout près de la fontaine d'Elisée. Sept jours durant, l'arche, au son des trompettes, fit le tour de la ville, et le septième jour, la procession fut répétée sept fois ; puis, aux cris du peuple, les murailles croulèrent.

Le système des fortifications de Jéricho fut révélé par les fouilles de 1907-1909 faites sous la direction des docteurs Sellin et Watzinger. Ceux-ci distinguèrent deux lignes d'enceinte de la ville ; ils datèrent la crête en briques du rempart intérieur d'avant le XVI^{me} siècle avant Jésus-Christ et ramenèrent la date du rempart de base, en pierres, à la première moitié du IX^{me} siècle avant Jésus-Christ.

Cette identification s'accompagna d'assertions qui ne tardèrent pas à provoquer des discussions et qui ont amené la reprise des fouilles, l'année dernière.

Après avoir admis une ville chananéenne fondée vers 1700 et subsistant jusque vers 1250 avant Jésus-Christ, le Dr Albright, alors directeur de l'École américaine d'archéologie, à Jérusalem, en était venu à restreindre l'existence de cette cité à deux siècles (du 18^{me} au 16^{me}), après quoi le site aurait été abandonné jusqu'au 11^{me} siècle. Dans ces conditions, au temps de Josué, Jéricho n'aurait été qu'une ruine, et, par conséquent, le miracle des trompettes n'aurait pu se produire.

MM. Sellin et Watzinger se rendaient à la théorie de M. Albright, en admettant que le rempart de base en pierres, avec la ville qu'il protégeait, aurait été renversé vers 1600, de façon que le passant, au temps de Josué, n'aurait vu à Jéricho que des ruines.

Mais le Père Vincent, qui est le maître de tous les archéologues de Palestine, vient de reprendre dans la Revue biblique toute la question, en démontrant brillamment, par une étude détaillée de la poterie, que Jéricho avait certainement été habitée après le XVI^{me} siècle et que l'occupation avait duré jusque vers le milieu du XIII^{me} siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de l'arrivée de Josué dans la région de Jéricho.

Dr Isk.

Calendrier

Vendredi 13 février

Sainte CATHERINE DE RICCI, vierge

Née à Florence, de la noble famille des Ricci, sainte Catherine fit profession, à l'âge de treize ans, chez les dominicaines de Prato. Elle fut favorisée des saints stigmates et du don de prophétie. († 1589.)

Boisson populaire et curé herboriste

St. Hinkel

Une chose et un nom désormais inséparables. Le curé Kunzle, qui vécut longtemps parmi le peuple, en connaît toutes les conditions d'existence. Il savait toute l'importance du choix d'une boisson quotidienne à la fois délectable et salutaire. VIRGO, son mélange de fin café colonial, de figues caramélisées, de céréales et de fruits tropicaux est corsé, sain et aromatique. Nouveau prix : Fr. 1.35 le paquet de 500 gr.

1006
CONTRE RHUMATISMES
dans toutes les pharmacies
Tube : Fr. 1.50 ; pot : Fr. 3.-

LE STIMULANT
Apéritif au vin et quinquina

Les assurances sociales

La valeur des expertises officielles

M. le Dr A. Savoy nous écrit :

Les experts officiels, dans leur déclaration du 4 septembre 1930, qui complète celle du 15 août 1930, examinent les contre-projets en six chapitres dont nous allons relever les points essentiels en nous arrêtant plus particulièrement aux critiques apportées au contre-projet Savoy.

1. *Chap. I. Les deux projets.* — Les deux projets, disent les experts, prévoient pour l'application de l'assurance la création de caisses cantonales, et combinent finalement l'idée de l'assistance avec celle de l'assurance, en répartissant les deniers publics de la Confédération et des cantons aux citoyens indigents nécessiteux.

Remarques : Le projet officiel combine l'idée de l'assistance avec celle de l'assurance en ce sens qu'il ne fait aucune distinction entre les classes âgées (50 à 65 ans, par exemple), qui sont inassurables et la jeune génération de 20 ans, qui est assurable. De ce fait, les générations âgées, avec le paiement d'une à quinze primes annuelles de 18 fr., auront droit aux mêmes prestations de base que la génération de 20 ans, qui aura payé 45 fois 18 fr. de primes. Les classes âgées seront donc en totalité ou presque en totalité simplement assistées. Les classes jeunes seront assurées, mais ne toucheront que des rentes inférieures à la contre-partie de leurs primes. Dans le projet Savoy, au contraire, ceux qui sont assurables seront assurés et toucheront en contre-partie des prestations égales à la valeur correspondante à leurs primes. C'est de l'assurance. Les classes âgées inassurables seront mises au bénéfice des prestations tirées des deniers publics sans versement de primes. C'est de l'assistance.

Le projet officiel combine l'assistance et l'assurance dans la confusion. Le contre-projet combine l'assistance et l'assurance dans la distinction et la clarté conformément aux possibilités réelles de chaque classe d'âge.

2. *Chap. II. 1. Cercle des assurés.* — Les experts reprochent au contre-projet Savoy de retarder la mise en vigueur de l'assurance de 45 ans.

Remarques : Il y a dans ce reproche une équivoque à dissiper. Dans le projet officiel comme dans le contre-projet, aucune classe d'âge ne pourra rien percevoir avant d'avoir atteint sa 65^{me} année. Dans les deux projets, chaque classe d'âge touchera ses rentes à son entrée dans la 66^{me} année ; sur ce point, les deux projets concordent. Là où ils divergent, c'est que les classes inassurables toucheront leurs rentes que le projet officiel appelle assurance, mais qui sont en réalité de l'assistance et, selon le contre-projet Savoy, les assurables toucheront des rentes qui sont de l'assurance et les inassurables les recevront sous le nom d'assistance.

3. *La prime moyenne.* — Le projet, disent les experts, prévoit pour la première classe une prime de 17 fr. pour un homme et de 10 fr. 50 pour une femme. La prime, continuent-ils, est une prime moyenne, la même pour les personnes en santé et pour les malades, pour les célibataires et pour les mariés, pour les assurés avec beaucoup d'enfants et pour ceux avec peu d'enfants. De là, les experts concluent à la difficulté pour certaines caisses de faire face avec des ressources égales à des risques inégaux.

Remarques : La contre-expertise fait remarquer que le contre-projet Savoy ne se base pas sur une prime moyenne qui serait nécessaire dans le cas seulement où l'assurance engloberait des personnes des diverses classes d'âge, de 20 à 30 ans, par exemple, mais du fait que le contre-projet ne prévoit d'obligation de l'assurance que pour la génération de 20 ans ; la prime est celle qui comporte cet âge de 20 ans et non une prime moyenne. De plus, cette prime de base, établie selon les tables des compagnies d'assurances, couvre à la fois le capital nécessaire aux rentes de vieillesse, veuves et orphelins. Si, par conséquent, une caisse compte un plus grand ou un plus petit nombre de membres qui seront plus tard mariés avec femmes et enfants, les charges résultant et des rentes vieillesse et des rentes veuves et orphelins sont mathématiquement couvertes par cette prime, d'autant plus que l'augmentation des charges résultant des rentes veuves et orphelins en cas de décès prématuré sont compensées par la diminution des charges résultant de la suppression de la rente vieillesse de l'assuré décédé prématurément. Si une caisse, au contraire, compte un plus grand nombre proportionnellement de célibataires, la prime de base lui permettra de faire plus aisément ses prestations comme rentes-vieillesse, proportionnellement plus nombreuses que les rentes des veuves et des orphelins. Il y aura une situation plus favorable ou moins favorable selon la composition des caisses, mais toutes auront les ressources mathématiques nécessaires. De plus, le fait que l'obligation tombe sur la génération de 20 ans seulement empêche les caisses de faire un choix entre les assurés, cette génération de 20 ans étant dans la presque totalité célibataire et personne ne pouvant prévoir ceux qui parmi elle seront mariés ni le nombre d'enfants que comportera leur union.

La contre-expertise déclare que tout ce chapitre des experts officiels tombe à faux.

4. *La position des assurés.* — Les experts prétendent que le libre choix de l'assureur entraînant la multiplicité des assureurs rend difficile le contrôle de l'obligation, compliquées les relations entre elles et exigerait pour les assurés l'engagement d'un personnel technique compétent.

Remarques : Cette crainte des experts appelle les observations suivantes :

a) Le contrôle de l'obligation n'offre aucune difficulté. Chaque membre de la classe de 20 ans devra ou bien payer à la caisse cantonale sa cotisation ou apporter à l'office communal de contrôle la preuve de son appartenance à une caisse publique ou privée et du paiement de sa prime annuelle.

b) Les relations entre les caisses du fait du libre passage garanti à chacun n'offrent du point de vue technique aucune difficulté non seulement insurmontable mais même sérieuse : d'ailleurs bien plus compliquées sont les relations prévues dans le projet officiel. Lors du passage d'un assuré d'un canton dans l'autre, comment régler la situation d'un assuré sortant d'un canton n'ayant que l'assurance de base et entrant dans un canton ayant en plus une assurance complémentaire cantonale à base de capitalisation obligatoire pour la catégorie dans laquelle est compris le nouvel assuré ? Sera-t-il mis, sans autre, au bénéfice de l'assurance complémentaire cantonale ? Devra-t-il payer le déficit d'entrée dans cette caisse ? Le projet officiel ne répond rien et les techniciens reconnaissent la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, de résoudre ce cas.

Le contre-projet, au contraire, résout ce cas sans difficulté du fait des 4 classes qu'il prévoit comme schéma obligatoire pour les assurances complémentaires cantonales et du fait que toute l'assurance de la génération de 20 ans est basée sur le système de la capitalisation.

c) Le contre-projet prévoit la liberté du choix, mais aucune caisse n'est obligée de prendre à sa charge l'assurance sociale. Celles qui existent actuellement, si leur personnel technique est compétent, pourront demander leur reconnaissance au Conseil fédéral pour être porteuses de l'assurance sociale. Celles qui se fonderont dans ce but auront à faire la preuve de leurs compétences pour être reconnues.

4. *La position de l'employeur.* — Les experts disent que les employeurs auront à payer leurs primes à diverses caisses et à contrôler le début et la fin de l'engagement de chaque salarié pour calculer le taux de leurs primes.

Remarques : Dans les deux projets la position de l'employeur en ce qui concerne le temps de l'engagement est la même. L'employeur qui sera membre avec son personnel d'une caisse privée versera sa prime à sa caisse. L'employeur qui ne fera pas partie d'une caisse privée avec son personnel versera ses primes aux caisses dont sont membres ses salariés.

5. *La position de la Confédération et des cantons.* — Les experts prétendent que la multiplicité des caisses exigera des interventions nombreuses et délicates de la Confédération et des cantons dans les caisses privées.

Remarques : Le contre-projet prévoit à côté des caisses cantonales les caisses publiques et les caisses privées reconnues par la Confédération. Le contrôle sur les caisses publiques ne sera pas nécessaire. Le contrôle des caisses privées est indispensable. C'est à la Confédération qu'il appartient de fixer les conditions de la reconnaissance de ces caisses privées qui seront basées sur un système de primes et de classes fixées par la loi. Le contrôle n'aura donc pas autre chose à faire qu'à examiner si le système légal de primes et de prestations est observé et si les réserves sont placées en lieu sûr. Seules les caisses qui auront demandé à être reconnues comme porteuses de l'assurance sociale seront soumises à ce contrôle. Aucune caisse privée qui, pour une raison ou pour une autre, veut échapper à ce contrôle n'est légalement obligée d'accepter le rôle de porteur d'assurance sociale.

6. *Les classes d'assurance.* — Les experts voient dans les 4 classes du contre-projet une certaine complication.

Remarques : Les experts eux-mêmes disent que cette disposition permet d'entrevoir une solution pour l'assurance complémentaire cantonale et qu'elle est intéressante. Les auteurs du contre-projet soulignent cet avis et vont plus loin en affirmant que seul le système des classes permet de mettre de l'ordre dans les assurances cantonales complémentaires, ordre sans lequel le passage d'un canton à l'autre devient une source de difficultés insurmontables.

7. 8. Sous ces chiffres les experts demandent de compléter le contre-projet.

Remarque : Ce complément, s'il est indispensable, est l'affaire des techniciens des bureaux officiels.

9. *Le montant des primes.* — La marge prévue dans les primes du contre-projet pour les frais d'administration des caisses paraît aux experts en partie insuffisante.

Remarques : Le projet officiel, avec des primes plus élevées, adopte un système où les frais d'administration sont à la charge non des caisses mais de l'Etat. Le contre-projet décharge l'Etat de ces frais d'administration pour les faire supporter par les caisses, ce qui est un soulagement pour les finances publiques. Si les techniciens d'assurance croient cette marge insuffisante qui permet aux compagnies privées actuelles de distribuer de gros dividendes, nous n'avons rien à objecter ; nous ferons cependant remarquer que les caisses porteuses de l'assurance sociale ne demandent pas à faire plus de bénéfices que ceux réalisés par une compagnie privée.

10. *Les réserves mathématiques.* — L'assurance sociale réalisée dans le cadre du contre-projet exigerait pour l'ensemble des caisses des réserves mathématiques s'élevant à 3 milliards. Les experts voient dans l'accumulation de tels capitaux des conséquences économiques et politiques dangereuses.

Remarques : Tout système d'assurance embrassant obligatoirement un nombre d'assurés

allant de 2.5 à 3 millions ne peut être mis en œuvre sans accumulation de capitaux. Le projet officiel prévoit que le fonds fédéral des assurances sociales auquel viendra s'ajouter l'ensemble des fonds cantonaux s'éleva rapidement à 1 milliard % ; ajoutez à cela les réserves accumulées par les cantons pour leurs assurances complémentaires, le chiffre de 3 milliards sera largement dépassé, le canton de Bâle prévoyant à lui seul pour son assurance complémentaire une réserve de 300 millions.

Une différence cependant existe entre le projet et le contre-projet dans ce domaine : c'est que ces 3 milliards, au lieu d'être accumulés dans 25 caisses cantonales seulement, seraient répartis entre toutes les caisses publiques (fédérales, cantonales et communales), entre les caisses des compagnies privées, entre les caisses privées reconnues. De ces 3 milliards nécessaires au fonctionnement du contre-projet, plusieurs centaines de millions existent déjà dans les caisses publiques et privées que le contre-projet incorpore dans sa construction. Ces capitaux répartis ainsi dans les caisses corporatives des métiers, loin de constituer un péril économique et politique, consacraient l'autonomie financière des métiers et leur indépendance aussi bien vis-à-vis des institutions bancaires privées et publiques que de l'Etat lui-même.

Dr A. S.

Echos de partout

AUTOUR DU GUANO DE CLIPPERTON

D'un humoriste parisien : Clipperton est une île, de dimensions fort modestes, située dans l'Océan Pacifique. Elle appartient :

« A l'Angleterre ! », affirmeront les gens qui ont eu la grippe ces jours derniers, et qui, par suite de leur état, n'ont pas lu les journaux.

« A la France, depuis 1857 ! » rectifieront les personnes qui, ayant lu les journaux ces jours derniers, peuvent se prévaloir d'une érudition récente en ce qui concerne nos possessions coloniales.

« Voyons, voyons... Il s'agit bien d'une île, c'est-à-dire d'une terre entourée d'eau... et qui, de plus, porte le nom essentiellement britannique de Clipperton... Alors, pas de doute, Les journaux nous ont encore raconté des blagues et Clipperton appartient à l'Angleterre. »

Pourtant, renseignements pris au ministère des colonies, où il y a des messieurs qui ont eu de l'instruction, nous pouvons certifier que la France prit possession de l'île Clipperton en 1857 et qu'elle y envoya des gens pour exploiter le guano qui constitue la richesse du pays.

Clipperton est, si j'ose dire, le « petit endroit » des oiseaux de la Côte américaine... En Amérique, les oiseaux eux-mêmes sont disciplinés et vont faire leurs petites nécessités en des lieux standardisés.

Donc, des industriels français s'installèrent à Clipperton.

Vers 1897, après une tentative des Etats-Unis pour s'emparer de notre île, un équipage débarqua à Clipperton et en prit possession au nom de...

« ... de l'Angleterre ! Ah ! cette fois... » Les personnes grippées se trompent encore. L'Angleterre n'est pas dans le coup.

L'équipage qui débarqua était mexicain. Vous avez déjà entendu parler des armées mexicaines qui s'entre-bombardent à la cadence d'une révolution par lustre et qui se composent de colonels et de généraux.

Cependant, le Mexique, s'étant annexé Clipperton, se mit à exploiter le guano.

Nous devons reconnaître que, pour cette annexion et cette exploitation, le Mexique fit valoir de sérieuses raisons.

Pardon ! Vous n'allez pas prétendre que ce sont les moineaux de Paris qui viennent faire à Clipperton leurs petites nécessités. Le Mexique étant le pays le plus proche de l'île, il est clair que le guano a été déposé là par les vautours de la sierra. C'est un sous-produit de la terre mexicaine. Et nous le revendiquons.

Après de longues discussions qui occupèrent les diplomates des deux pays, on décida d'un commun accord que le roi d'Italie serait chargé de trancher ce différend.

Le roi d'Italie vient de rendre son jugement qui est favorable à la France. Nous verrons les produits de l'île Clipperton à l'Exposition coloniale.

Tout ira bien si le Mexique s'incline devant la décision royale. Mais, s'il ne veut pas lâcher le guano ?... Si la France s'obstine en son droit ?

Le Mexique a une flotte de guerre. Aurons-nous donc un conflit intercontinental à propos de fiente d'oiseau ?

DE DIRECTEUR DE CIRQUE A BOURGEMESTRE

Le comité électoral du conseil général de Berlin a reçu de M. Stosch-Sarrasani, directeur du cirque Sarrasani, une lettre par laquelle M. Stosch pose sa candidature au poste de bourgmestre de Berlin.

M. Stosch convient qu'il n'a pas reçu de formation juridique ; mais il croit avoir acquis dans la direction d'un cirque les aptitudes requises pour l'administration de la capitale du Reich. Il fait valoir qu'il y a trente ans qu'il dirige le cirque Sarrasani ; or, ce cirque peut être comparé à une commune, car tous les besoins de la vie communale se retrouvent dans une grande entreprise de ce genre, cité cosmopolite où sont représentées 40 nations.

MOT DE LA FIN

Entre automobilistes :
— Vous avez lu qu'une automobile anglaise a fait du 395 à l'heure.
— Oui, à cette vitesse-là, on n'a pas même le temps de voir les piétons qu'on écrase.

†
La fanfare « La Lyre » de Belfaux
fait part du décès de

Monsieur Christophe BECHLER
membre passif
et père de son dévoué président d'honneur
L'enterrement aura lieu à Belfaux, samedi
14 février, à 9 heures 1/2.

†
Les familles Andrey-Thierrin, à Prarotoud ;
Andrey-Torche, à Avry-sur-Matran ; Chanex-
Andrey, à Ruyeres-les-Prés, ainsi que les fa-
milles parentes et alliées, font part de la perte
douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la
personne de leur bien-aimée mère, grand-mère,
belle-mère, tante et parente,

Madame Aline ANDREY
tertiaire de Saint-François
enlevée à leur affection le 11 février, munie
des sacrements de l'Eglise, à l'âge de 89 ans.
L'enterrement aura lieu à Surpierre, ven-
dredi 13 février, à 9 heures.
Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

RESSUDENS.
Mises de bétail, chédail et outillages
divers.

Mercredi 18 février 1931, dès 13 heures, de-
vant son domicile, à la scierie de Ressudens,
près Grandcour, Henri Jenny, vendra en mise
publique, par suite de la vente de ses immeu-
bles :

a) son bétail, comprenant 2 forts chevaux de
trait, soit 1 cheval de 9 ans et 1 jument de
10 ans, 1 vache portante de 7 mois et 2 porcs
à l'engrais ;

b) son chédail : 1 gros char pour le trans-
port des bois, 1 dit de 16 lignes et 1 de 14 lignes
avec échelles et cadres, 1 bride de char
arrière 18 lignes, 1 camion à 1 cheval, 1 fau-
cheuse, 1 charnué, 1 herse, 1 hache-paille,
1 coupe-racines, 4 forts colliers de chevaux,
1 harnais, 1 collier de vache, 2 caisses à gra-
vier, 1 grande cuve, 2 tonneaux à choucroute,
divers tonneaux et demi-tonneaux, 2 arches à
grains ;

c) objets et outils divers : 2 lits, 2 tables,
2 bancs, 1 armoire à 1 porte, 1 cric, 1 chau-
dière, 1 machine à percer, 1 à hacher la
viande, chenaquet pour les bois, 1 moto Sa-
rolia 350 HP, 1 machine à écrire Continental
et une quantité d'autres objets tels que chai-
res, scies, haches, couvertures, licols, quelques
lcts de bois de service et de feu, 1 lot de pom-
mes de terre, environ 5000 kg. de betteraves
fourragères et 1500 pieds³ de fumier.
Terme pour le paiement des échutes supé-
rieures, à Fr. 100.—

Cinéma Capitole
Sonore
Vu son grand succès, prolongation jusqu'à
samedi, chaque soir, à 20 heures 30, de
UN TANGO POUR TOI
La ravissante opérette allemande, avec
Willy Forst et Osk. Karlweiss, les 2 fa-
voris de « Deux cœurs et une valse ».
AU PATHE JOURNAL : Les funérailles
du maréchal Joffre. 105-28

Vendredi, A VENDRE
quel bon repas !
Ramequins avantageux et
bons, à 20 c. Pâtés aux
poissons, sauce capre, à
25 c. Gâteaux au vin cuit,
40 c.
Confiserie de St-Nicolas,
Ch. Leimgruber-Sommer,
rue des Epouses, Tél. 4.56.
Ou porte à domicile.

JEUNE FILLE
de la Suisse allemande,
demande place où elle
pourrait apprendre le
français et la tenue d'un
ménage soigné. Event.,
échange, avec jeune fille
ou jeune homme qui au-
rait l'occasion de fré-
quenter de très bonnes
écoles allemandes.
S'adresser à Mme Mar-
my, Péroles, 91, Fri-
bourg.

CHEVAUX
pour abattre et accidents
sont payés un bon prix
par la Boucherie Cheva-
line Centrale, Louve, 7,
Lausanne, H. Verrey.
Téléph. Boucherie 29.259
433-10 Domicile 29.260

A VENDRE
une certaine quantité de
foin à distraire. 40202
S'adresser à Brügger
Simon, Villarsel-s.-Marly.

La contidente de l'Immaculée
Bienheureuse Bernadette SOUBIROUS
prix : Fr. 3.75
AUX LIBRAIRIES SAINT-PAUL
130, Place St-Nicolas et Avenue de Péroles, 38
FRIBOURG

Université commerciale St.-Gall

Le programme pour le semestre d'été, qui commencera le
15 avril, sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera
la demande au secrétariat. 74-1-G

Mardi de carnaval
BONNE MUSIQUE
à l'auberge de la Croix-Blanche
HAUTEVILLE
Invitation cordiale G. MORET.

**VENTE aux enchères
de mobilier**
On vendra, aux enchères publiques,
samedi 14 février, dès 2 heures de
l'après-midi, dans la grande salle du
Palais de Justice, à Fribourg, un beau
mobilier comprenant : canapés, armoi-
res, piano, tables à jeux, bahuts, vi-
trines avec étagères, lavabos chêne
sculpté, etc. 10592 F
Pour les exposants : Poffet huissier.

Jeune fille
de toute confiance et mor-
talité, pour aider à la
maîtresse de maison et
servir au café.
S'adresser sous chiffres
P. 10698 F, à Publicitas,
Fribourg.

Jeune fille
de toute confiance, pro-
pre et active, est deman-
dée pour aider à tous les
travaux de ménage. —
S'adr. : Laiterie Dufour,
Les Avants-s.-Montreux.

Jeune fille
de 16 à 17 ans, pour
aider au ménage. Bons
gages et vie de famille.
M. GAVE, Croix-de-
Rozon, Genève. 52351 X

Jeune fille
de 16 à 17 ans, pour
aider au ménage. Bons
gages et vie de famille.
M. GAVE, Croix-de-
Rozon, Genève. 52351 X

AUF AISANDORÉ
Tel. 9.37
Fellen
15, Rue du Tir, 15
COMESTIBLES

Poissons frais
Vendredi matin et dès jeudi après
midi, grande VENTE de superbes
CABILLAUD et COLIN
extra blanc, FILETS FRAIS, SAU-
MON rouge, MERLANS, PALÉE et
BONDELLES de Neuchâtel,
TRUITES vivantes, etc.
Au plus bas prix. On porte à dom.
Tous nos poissons sont
de première fraîcheur

Carnaval
Bean choix de costu-
mes neufs, fantaisie
et classiques, con-
cours, couple, etc.,
loup, colerettes, tube,
frac ; locat. et vente.
Mme Laura Vogel-Mossier
couturière-costumière
de Lausanne
Hôtel SUISSE
Fribourg

Personne

35 ans
bien recommandée, de-
mande place pour faire le
ménage, de préf. chez
monsieur seul. — Faire
offres sous chif. P 1907 P,
à Publicitas, Porrentruy.

On demande, tout de
suite, pour Berne

Bonne à tout faire

sachant faire la cuisine.
Envoyer les offres, à
Mme Von der Weld, Eiflin-
gerstrasse, 92, Berne.

Jeune homme

de 18 à 25 ans, pr petite
exploitat., sachant traire
et connaissant les travaux
de campagne. Entrée tout
de suite. — S'adres. chez
M. John Geneand, Arare-
Genève. 7/21 X

Comptabilité RUF
Nos organisations complètes sont, nécessairement,
exécutées dans le même sens que notre comptabilité
proprement dite. Nos organisations ne connaissent
pas de charge morte.
Comptabilité RUF S. A., Lausanne, 13, rue Pichard
Zurich, 19, Löwenstraße.

Avis aux éleveurs de porcs

Le soussigné se charge de rendre toutes
les truies inoffensives avec leurs nichées. Tra-
vail prompt et soigné. — Prière de s'adresser
à Kolly Ulrich, à Vesin. 10675 F

Fêtes et mariages
nous avons un grand choix en
Chapeaux
Chemises
Cravates
Cols
Chaussettes
Foulards, etc.
MARCHANDISES DE 1^{re} QUALITÉ.
Prix extrêmement modestes.
ADLER
prop. Müller - Guinand
FRIBOURG — Rue de Lausanne.

Maison
de repos 22178
pr dames et jeunes filles
ouverte toute l'année
Belle situation - Confort
Sœurs St-Vincent de Paul,
CLARENS, p. Montreux.

Appartement
bien soigné, ensoleillé, de
3-4 chambres.
Offres sous P 40219 F,
à Publicitas, Fribourg.

A louer
une scie à ruban et une
raboteuse.
S'adr. sous P 40213 F,
à Publicitas, Fribourg.

APPARTEMENT
de 2 ou 3 chambres en-
soleillé, en ville ou aux
environs. 40216 F
Adresser les offres à
M. Berchtold, entreprise
de nettoyage, rue de la
préfecture, 222, Fribourg.

**BANQUE POPULAIRE DE LA GRUYÈRE
à Bulle**

Le coupon de dividende N° 34 de nos actions est payable dès ce
jour pour l'exercice 1930, à raison de 8 %, sous déduction de l'impôt
fédéral, soit par

Fr. 15.50 net
Bulle, le 9 février 1931. La Direction.

IMPRIMERIE SAINT-PAUL
Faire-part deuil
livrable en 2 hres de temps
Pérolles, 38 - FRIBOURG

Collège Maria Hilf, Schwytz

Institut des évêques de Coire, Saint-Gall et Bâle
Gymnase — Ecole technique — Ecole commerciale — Cours préparatoire
spécial — s'ouvrant après Pâques et en octobre — pour les élèves de langue
française désirant apprendre l'allemand. 308 Lz
Pour tous renseignements, s'adresser au RECTEUR.

Comptabilité RUF
Nos organisations complètes sont, nécessairement,
exécutées dans le même sens que notre comptabilité
proprement dite. Nos organisations ne connaissent
pas de charge morte.
Comptabilité RUF S. A., Lausanne, 13, rue Pichard
Zurich, 19, Löwenstraße.

Enchères de bétail et chédail

Mercredi 18 février, dès 9 h. 1/2, le sou-
signé vendra aux enchères publiques, devant
son domicile, à Russy, près Lécelles, son
bétail et chédail, savoir :

Chédail, dès 9 h. 1/2 : 1 faucheuse, 1 arrache-
pommes de terre, 2 herbes, 1 herse-bèche,
1 chenaquet, 1 luge, 1 hache-paille, 1 fuste à
purin, tonneaux à fermenter, 1 romaine, 1 ma-
nège avec accessoires, 1 rucher d'abeilles,
1 extracteur, harches à farine, 3 colliers de
chevaux, 3 colliers pour le bétail, 1 char à
bras, brouettes, charrettes à lait, bidons à lait
et d'autres objets trop longs à détailler.
Dès 1 heure pour le bétail, savoir : 14 vaches
portantes ou vèlées, 3 génisses portantes, 1 tau-
reau de 2 ans, 4 jeunes de 1 an, 5 veaux de
l'hiver, 1 truie portante de 14 semaines.
Les conditions seront lues avant les enchères.
10695 L'exposant : Laurent HORNER.

Carnaval
THÉÂTRE LIVIO
Concours de costumes
Réservez vos places gratuitement. 10691

Chassez les refroidissements avec ALLCOCK'S.
Contre les douleurs, refroidissements
de la poitrine, contre la toux, le
lumbago, les rhumatismes dans les
épaules et la raideur des articulations
ce vieux remède est un des traite-
ments les plus rapides, les plus sûrs
et les plus efficaces. Employez-le
partout où des douleurs apparaissent.
ALLCOCK'S PLASTERS
Le grand remède externe.
Demandez à votre marchand de vous montrer
la vignette de la Réglementation Suisse apposée
sur chaque véritable emplatère poreux Allcock.
Agents pour la Suisse : F. UHLMANN-EYRAUD (S.A.),
Boulevard de la Cluse, 26 à 30, GENEVE.

ALLCOCK'S PLASTERS
Le grand remède externe.
Demandez à votre marchand de vous montrer
la vignette de la Réglementation Suisse apposée
sur chaque véritable emplatère poreux Allcock.
Agents pour la Suisse : F. UHLMANN-EYRAUD (S.A.),
Boulevard de la Cluse, 26 à 30, GENEVE.

chien
de trait et de garde.
S'adresser chez Gur-
tner, laitier, Grandes Ra-
mes, 136, Fribourg. 40217

A LOUER
pour le 25 juillet pro-
chain, un bel appartement
de 4 grandes chambres,
cuisine, bains, mansarde
et dépendances. 10454
S'adres. à L. Hertling,
architecte, Fribourg.

Ce soir, jeudi gras, 12 février, à 8 h. 30
Au restaurant du CONTINENTAL
GRAND LOTO
annuel, organisé par la Caisse d'épargne
LE BAS DE LAINE
CONCERT 10715

**Distribution gratuite de
CRÈME MARYLAN'
à 6000 dames!**

Communiquez-nous votre adresse
exacte, accompagnée du bon ci-dessous
et, sans aucun engagement de votre
part, vous recevrez sans frais un tube
de la célèbre Crème Marylan.

La crème Marylan produit des mi-
racles. En peu de jours, elle vous ra-
jeunit d'une façon surprenante. Elle
embellit votre teint, le rend délicat,
fait disparaître toutes les imperfec-
tions de l'épiderme, tels que boutons,
points noirs, rides, plis et pattes d'oie.
Elle donne à la peau une blancheur
éblouissante, un teint frais et pur,
aussi délicat que celui de la rose.
Un visage soigné à la crème Marylan
supporte les atteintes des intem-
péries ou d'un travail pénible. Il
garde toujours son charme juvénile
et reste sympathique. Commencez
immédiatement les soins de votre
épiderme avec la crème Marylan.
Il en sera distribué à titre gratuit
6000 échantillons, qui, naturellement,
seront épuisés rapidement. Pour en
profiter, nous vous prions de décou-
per sans retard le bon ci-dessous et de
nous l'envoyer avec votre adresse.
La crème Marylan est en vente
dans toutes les pharmacies, drogue-
ries et salons de coiffure.

Etablissement Marylan, Goldach, 102



La nouvelle boîte aux jolis décors
renferme un grand tube de crème
Marylan, produit inaltérable, au prix
de Fr. 4.—. 78-2 G

BON :
Etablissement Marylan, Goldach 102
Veuillez m'envoyer franco et sans
frais un tube-échantillon de crème
Marylan. 125 G

**Ecole horticole
pour jeunes filles**

LA CORBIÈRE ESTAVAYER-LE-LAC
Cours d'été de 3 à 6 mois
Pour tous renseignements, s'adr. à la Direction.

Bondelles

GROS ARRIVAGE pour
JEUDI et VENDREDI
AU FAISAN DORÉ
15, rue du Tir, Fribourg
On porte à domicile — Tél. : 9.37

**Grande vente aux enchères
de bétail et chédail**

Le jeudi 19 février, à 9 h. 1/2, devant son do-
micile, à Flaugères, le soussigné exposera aux
enchères publiques, son bétail et chédail sui-
vant :

BÉTAIL : 3 bonnes juments, de 7 et 14 ans ;
22 vaches, grande partie jeunes et prêtes aux
veaux ; 1 taureau et 5 génisses de 2 ans ; 11 gé-
nisses de 1 an ; 6 veaux de l'hiver et 1 gros
porc à l'engrais.

CHÉDAIL : 4 chars à pont, 1 char à bras,
1 voiture et 1 tilbury, essieux à patent, 1 char
à purin 1000 litres, 1 camion à bétail, 2 fau-
cheuses Deering, 18 sect., 1 faneuse Stabli,
1 rateau-fane Universel, 1 semoir Isaria
13 socks, 1 gros rouleau et une herse à prai-
ries, 1 traîneau et une luge.

MACHINES A MOTEUR : 1 hache-paille,
1 concasseur, 1 broyeur à fruit, 1 pressoir,
1 coupe-racine, 2 meules molasse, 1 meule
émeri double.

Accessoires : 3 lits, 1 gros potager, 2 chau-
drons, 1 lessiveuse, 1 centrifuge, 1 baratte,
4 boîtes à lait 40 litres, 1 bascule 1000 kg.,
1 romaine, colliers de chevaux, courroies, ton-
neaux.

Bétail pie-rouge, 1^{er} choix, extra laitier. Ché-
dail en partie neuf. Favorables conditions de
paiement. 10663 F

L'exposant : Cyrille Terrapon, Flaugères.

**Nous recommandons nos
excellents VINS fins**
Véritable Malaga doré
Madère de l'île
Moscatel
Marsala
Mistela 77-4
Grenache
Porto rouge
Porto blanc
Maison Jos. BASERBA